

LA COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE

Dewael, ou l'apothéose risquée d'un vétérán

■ Le libéral préside la commission d'enquête sur les attentats. Vu le caractère explosif de l'exercice, son expérience sera un atout.

Portrait François Brabant

On le croyait au crépuscule de sa carrière, proche de la sortie. A 60 ans, le vétérán Patrick Dewael semblait avoir livré toutes les batailles. A partir de ce vendredi, le Limbourgeois va pourtant endosser un rôle qui pourrait concentrer sur sa personne un torrent inédit d'éloges, d'espoirs et d'insultes.

A l'unanimité, les dix-sept membres de la commission d'enquête parlementaire sur les attentats du 22 mars l'ont élu président. Comment remplira-t-il sa mission ? Sera-t-il le porte-voix d'une hystérie collective ? Ou le visage apaisant d'une thérapie nationale ? Les paris sont ouverts, la destinée de Patrick Dewael l'est aussi, tant le chemin qui s'ouvre à lui semble périlleux.

La commission pourrait révéler les fractures béantes de tout un pays, se transformer en théâtre de toutes les divisions. Dans tous les esprits, une référence s'impose : la commission Dutroux, installée en 1996 pour faire la lumière sur les disparitions d'enfants. La Belgique avait tangué comme ramement. Perçu comme le sauveur de la patrie, le président de la commission d'enquête, Marc Verwilghen (Open VLD), avait recueilli 420 000 voix aux élections d'après. L'exploit lui avait valu de devenir ministre de la Justice, au détriment d'un autre libéral

flamand, un certain Patrick Dewael, qui convoitait le poste.

Membre de la commission Dutroux

Dewael était lui aussi membre de la commission Dutroux. Il n'a cessé de s'y référer lors de son passage sur Bel RTL, le 19 avril. Ce n'est pas un hasard si, ce vendredi, les commissaires entameront leurs travaux par une visite sur les lieux des attentats, la station Maelbeek et l'aéroport de Zaventem. "On avait fait pareil avec la commission Dutroux, a expliqué Dewael. Tous les membres avaient visité la maison où avaient été séquestrées les petites filles, à Marcinelle. C'était un choc, mais c'était nécessaire pour que tout le monde se rende bien compte de ce qui

s'était passé là-bas." La comparaison a ses limites : la commission Dutroux n'avait guère soulevé de passion au-delà de la Belgique; la commission attentats se jouera sous l'œil scrutateur du monde entier.

Un grand-père mort en déportation

Le mur de Berlin tenait encore lorsque Patrick Dewael, âgé de trente ans à peine, est devenu ministre flamand de la Culture, en 1985. Le pedigree familial n'était pas étranger à tant de précocité. Son grand-père, Arthur Vanderpoorten, ministre de l'Intérieur en 1940, est mort en déportation au camp de Bergen-Belsen. Son oncle, Herman Vanderpoorten, a lui aussi été ministre de l'Intérieur, puis de la Justice.

Patrick Dewael a par la suite su se singulariser. Ministre-Président flamand de 1999 à 2003, ministre de l'Intérieur de 2003 à 2008, président de la Chambre de 2008 à 2010, cet ancien avocat a compté parmi les poids lourds de son parti. Avec Guy Verhofstadt, Karel De Gucht et Bart Somers, il a formé un groupe puissant, parfois inventif, mais déchiré par les haines intestines, au point de saper tout esprit d'équipe. Au sujet des ténors de l'Open VLD, l'ex-ministre Fientje Moerman dira d'ailleurs : "Ce sont de purs machos, à un point qu'on n'imagine même pas."

La carrière de Dewael, du reste, n'est pas exempte d'ornières. Par deux fois, il frôle la démission. En 2006, d'abord, lorsqu'une activiste turque d'extrême gauche, Fehriye Erdal, échappe à la Sûreté de l'Etat. En 2008, ensuite, après des nominations douteuses au sommet de la police fédérale.

Au sein du sérail politique, où le débat d'idées se réduit parfois à peau de chagrin, Patrick Dewael ne craint pas de dévoiler ses convictions. Il milite pour l'inscription de la laïcité dans la Constitution et pour l'interdiction du voile islamique dans l'administration. Il est l'auteur de plusieurs livres. En 2001, dans "Respect mutuel", il attaqua frontalement le Vlaams Blok, à un moment où le reste de la classe politique néerlandophone était tétanisée par la montée de l'extrême droite. Un an plus tard, le même publiait "Le Manifeste flamand", dans lequel il plaidait pour davantage d'autonomie régionale. Le ministre jugeait alors inéluctables la scission des chemins de fer et de l'aéroport de Zaventem. Par l'un de ces tragiques retours de l'histoire, cette question (quelle architecture de la Belgique, pour quelle efficacité ?) devrait s'inviter à l'agenda de la commission que préside Dewael.

Les failles belges mises au grand jour

■ La commission d'enquête parlementaire sur les attentats démarre ce vendredi.

Après les commissions d'enquête sur l'assassinat de Lumumba, sur les "tueries du Brabant", sur les disparitions d'enfants (commission "Dutroux"), le parlementarisme va connaître de nouveaux paroxysmes.

Durant les prochains mois, la Belgique, internationalement critiquée, va se replonger dans ses défaillances supposées. Cette fois, il s'agira de comprendre comment les attentats du 22 mars à Bruxelles ont pu avoir lieu, si les services de renseignement et de police auraient pu les éviter.

Fort de pouvoirs équivalents à ceux d'un juge d'instruction, la commission "Attentats" devra rendre un rapport pour fin 2016. Les membres de la commission d'enquête de la Chambre se réuniront les mercredis toute la journée, ainsi que les lundis après-midi. Ces séances auront parfois lieu à huis clos pour protéger l'enquête judiciaire.

Première journée, ce vendredi : les commissaires se rendront sur les lieux

des attentats, la station de métro Maelbeek et l'aéroport de Zaventem.

Voilà pour le principe. En attendant ce dénouement, l'enquête des 17 parlementaires de la commission devrait alimenter les médias. Il y a un mois exactement, les explosions meurtrières auraient pu emporter avec elles le ministre de l'Intérieur, Jan Jambon (N-VA), et le ministre de la Justice, Koen Geens (CD&V). Le président turc Erdogan avait accusé les autorités belges de ne pas avoir réagi à l'arrestation de l'un des futurs terroristes à la frontière syrienne.

Déstabilisations en vue ?

Autrement dit, il est à craindre que la sérénité de l'enquête parlementaire

soit mise à mal par des jeux politiques et que la commission se transforme en arène : les partis de l'opposition disposent désormais d'un nouvel espace - la commission - d'où ils pourront tenter de déstabiliser le gouvernement Michel. Depuis sa constitution, la "suedoise" n'avait jamais paru aussi fragile. Le 22 mars a fait une première victime collatérale : Jacqueline Galant (MR) a dû démissionner de ses fonctions à la suite des rapports cinglants de l'Union européenne sur la sécurité dans les aéroports belges. Des révélations de la commission provoqueront-elles d'autres départs forcés ?

F.C.

L'avis des commissaires

Concrètement, qu'attendez-vous de la commission d'enquête parlementaire "attentats terroristes" ?

GILLES VANDEN BURRE
Député Ecolo.

"On va remonter dans le temps"

Deux éléments sont essentiels pour les écologistes. Un : faire la lumière sur le déroulement des événements le jour des attentats, en tout cas, durant la matinée, entre les deux attaques. Il faudra analyser le flux d'informations qui a conduit à prendre ou à ne pas prendre certaines décisions entre les deux explosions à l'aéroport et celle de la station de métro (NdRR, il est reproché au gouvernement de ne pas avoir exigé l'évacuation du métro tout de suite après les attaques à l'aéroport). Deux : c'est le suivi des victimes, leur prise en charge, et leur suivi psychologique par la suite. Ensuite, on va remonter dans le temps. On va tenter de savoir si les procédures et les mesures de sécurité nécessaires ont été prises depuis la fusillade au musée juif de Bruxelles (le 24 mai 2014). C'est à ce moment-là que la menace contre la Belgique est devenue concrète. Plus globalement, on va essayer de comprendre ce qui a poussé les gouvernements successifs depuis une dizaine d'années à réduire les budgets et à sous-financer la Justice, la police fédérale, la Sûreté de l'Etat et l'Ocam (Organe pour l'analyse de la menace). On voit qu'un mouvement inverse est enfin en train de s'opérer, mais, pour les écologistes, il est important de pouvoir remettre en question cette logique d'austérité. Enfin, le dernier volet, c'est la montée du radicalisme en Belgique. Pour nous, pour chaque euro qui est mis dans la sécurité, l'équivalent doit être investi dans la prévention et l'éducation.

DENIS DUCARME
Député MR, chef du groupe libéral.

"L'objectif, ce sont les recommandations"

L'objectif, à terme, au-delà du besoin de clarté sur certains éléments (NdRR, gestion de la crise entre les deux attaques, problématique de la radicalisation, etc.), c'est les recommandations que nous formulerons à la fin de nos travaux. C'est bien cela l'objectif d'une commission d'enquête parlementaire. Nous devons rédiger des recommandations sur la manière dont nous allons fonctionner pour exercer notre sécurité à l'avenir; ainsi que pour avoir une politique d'intégration, de prévention et de lutte contre le radicalisme – trois axes fondamentaux – qui soit à la hauteur.

Parallèlement, le volet sur le suivi des victimes est évidemment important. Il faudra analyser si l'accompagnement des victimes a été correctement effectué et si des améliorations sont possibles.

La question des responsabilités ? On verra... Il faudra faire le point sur ce qui a bien fonctionné et sur ce qui a moins bien fonctionné. Par exemple, on peut voir dans les résultats de l'enquête (sur les attentats de Paris et de Bruxelles) que certaines actions semblent avoir été menées de manière efficace. Il en va de même pour la prise en charge des victimes le 22 mars. Mais tout cela reste pour le moment au conditionnel et devra être vérifié pendant les travaux de la commission.

Enfin, en matière d'antiterrorisme, il faudra analyser si des choses auraient pu être faites plus tôt, si certaines décisions auraient pu être anticipées.

GEORGES DALLEMAGNE
Député CDH.

"On ne fera pas l'économie des responsabilités"

La question centrale à laquelle la commission devra répondre, c'est : comment faire en sorte de mieux protéger nos citoyens contre la menace terroriste ? Nous devons analyser ce qui a failli. En partant des attentats du 22 mars, il faudra comprendre pourquoi il n'a pas été possible d'empêcher ces attaques alors que les personnes qui les ont perpétrées étaient connues de nos services de renseignement et ont été au centre d'autres attentats (ceux de Paris, NdRR). Puis, on devra en tirer les leçons afin d'avoir un appareil de sécurité efficace alors que pratiquement tous les jours, on reçoit de nouvelles informations mettant à jour des errements.

On ne fera pas non plus l'économie des responsabilités, y compris politiques. Personne ne pourra se défaire, même si le but n'est pas de condamner tel ou tel lampiste, comme avait tenté de le faire Jan Jambon (ministre N-VA de l'Intérieur) à propos d'un officier de liaison en poste en Turquie (qui aurait tardé à transmettre en 2015 des informations sur l'un des futurs kamikazes de Bruxelles, NdRR). Enfin, la question du radicalisme est particulièrement préoccupante en Belgique, plus que dans les pays voisins, entre autres, à cause de l'imprégnation du salafisme dans la communauté musulmane. Un exemple, c'est le manque de transparence des ASBL de gestion de certaines mosquées, notamment celle du Cinquantenaire. Or des sources me disent que cette dernière continue à financer des mosquées salafistes en Belgique.

LAURETTE ONKELINX
Députée PS, chef du groupe socialiste.

"Notre mission : faire éclater la vérité"

C'est une commission importante avec des pouvoirs très larges, ceux d'un juge d'instruction. Si elle a de tels pouvoirs, c'est parce que notre mission est de faire éclater la vérité sur les événements ayant conduit aux attentats du 22 mars. Est-ce que la Belgique s'est suffisamment préparée depuis les attentats de Paris ? Des erreurs et des fautes ont-elles été commises ? Nos services de sécurité disposent-ils des moyens humains et financiers suffisants ? Personnellement, je pense qu'il y a eu des défaillances. Il faudra comprendre pourquoi. Et si des fautes ont été commises, la question de la responsabilité se posera. Mais il faudra aussi aller au-delà et rédiger des recommandations qui devront permettre d'améliorer notre sécurité à tous.

La réflexion est la même en ce qui concerne le radicalisme. On devra essayer de comprendre le phénomène. Ça ne sera pas simple. Le débat existe partout et on voit bien que les experts ne sont pas tous d'accord entre eux. Nous devons voir ce qui a bien ou mal fonctionné, et faire des recommandations pour améliorer la prévention, la gestion de la mixité sociale, pour contrer l'influence de prédicateurs dangereux, etc. Selon moi, ces recommandations dépasseront le niveau fédéral. Elles s'adresseront aussi aux Communautés qui sont compétentes en matière d'intégration, de culture, d'enseignement.